



AVIS DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC

Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Latour-de-France

Le public est informé qu'en application de l'arrêté du Président de la Communauté de communes Agly Fenouillèdes, il sera procédé à la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Latour-de-France, **du mardi 01 octobre 2024 au jeudi 31 octobre 2024 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs.**

Le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Latour-de-France a pour objet l'adaptation mineure de certaines dispositions du règlement (écrit et graphique) et de l'orientation d'aménagement du secteur du Mietx del Pla pour permettre la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble dans ce secteur.

Les pièces du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Latour-de-France, le cas échéant les avis émis par les personnes publiques associées et consultées, la décision de dispense d'évaluation environnementale après examen au cas par cas en application de l'article R104-28 du code de l'urbanisme, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles seront tenus à la disposition du public, sur support papier, **du mardi 01 octobre 2024 au jeudi 31 octobre 2024 inclus :**

- **A la mairie de Latour-de-France, Lundi - Mardi - Mercredi- Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.**
- **Au siège de la Communauté de communes Agly Fenouillèdes – 14 rue de Lesquerde – 66220 Saint-Paul-de-Fenouillet, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30.**

Le dossier complet du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Latour-de-France est également téléchargeable, dans les mêmes délais, sur le site internet de la commune de Latour-de-France ainsi que sur celui de la Communauté de communes.

Les contributions et propositions du public pourront également être transmises pendant toute la durée de la mise à disposition, **du mardi 01 octobre 2024 au jeudi 31 octobre 2024 inclus**, via l'adresse mail suivante : contact@cc-aglyfenouilledes.fr

Pendant toute la durée de mise à disposition, cet avis sera affiché en Mairie de Latour-de-France et au siège de la Communauté de communes et dans le même délai publié sur le site internet de la CCAF à l'adresse suivante : <http://www.cc-aglyfenouilledes.fr/vie-locale/vie-locale/principal/entreprises-et-economie/urbanisme/procedures-communales-en-cours>

A l'issue de cette mise à disposition, le projet de modification n°1 du PLU de Latour-de-France pourra être approuvé par délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes.

Fait à Saint-Paul-de-Fenouillet

Le Président
Charles CHIVILLO

